

Audition de M. Jean-Pierre MARTIN-VALLAS

Jeudi 20 juin 2019 de 16h à 18h

Maison de l'ordre des avocats de Paris, 2 rue de Harlay, 1^{er} arrondissement, Paris

Présents pour la CIASE : Thierry BAUBET (membre) ; Antoine GARAPON (membre) ; Damian MATHEY (rapporteur pour le compte-rendu)

Point d'attention : Dans cette version du témoignage, les identités du ou des agresseurs ont été modifiées par des pseudonymes, ainsi que les personnes directement mises en cause pour des faits susceptibles de recevoir des qualifications pénales (notamment : non dénonciation de certains crimes ou délits, non-assistance à personne en péril). Les pseudonymes sont entre slash (ex : /Jacques/) pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Certaines données ont été modifiées lorsqu'elles permettaient d'identifier sans équivoque et directement ces personnes (ces modifications sont également entre //). Les autres identités, les noms d'institutions ainsi que de lieux ont été conservés.

-- Début de l'audition --

-- Introduction d'Antoine GARAPON --

Antoine GARAPON : Merci d'être ici.

Jean-Pierre MARTIN-VALLAS : Je voudrais d'abord vous retourner le remerciement, car je suis demandeur mais vous aussi, donc on est à égalité.

Je vais revenir sur mon histoire.

Pour moi tout a commencé quand j'avais 40, 42, 43 ans. Des images me sont revenues en tête. Je voyais un jésuite, le père /X/, dans un dortoir dans un camp de vacances, qui rentrait dans mon lit, qui me caressait le torse, les fesses sous mon pyjama. Mais c'était des images. A ce moment-là, je l'ai rejeté et il est parti. Ça s'est arrêté là.

AG : Quel âge aviez-vous ?

JPMV : J'avais huit ans.

A un moment, après ces images, j'ai eu l'opportunité de passer dans la rue du petit collège. J'entre et je croise un monsieur qui m'a dit « *il nous a quittés* ». J'ai compris qu'il était mort, ce qui m'a arrangé quelque part car j'avais un peu peur de la confrontation.

En 2010, arrivé à la retraite, je me suis dit : maintenant il faut que je m'en occupe.

J'ai été voir le jésuite qui à mon époque était préfet de l'école (mais qui ne l'était plus depuis longtemps, ce que j'ai mis du temps à comprendre), qui a eu des paroles de compréhension mais sans plus.

Je lui ai demandé s'il avait connaissance d'autres victimes car cela aurait voulu dire que je n'avais pas rêvé. Il m'a dit que non, mais qu'il allait se renseigner. Au bout de six mois, il m'a dit que son supérieur, le régional des jésuites de France, se refusait à toute enquête sur le sujet. Des associations de victimes lui auraient dit que tant d'années après les faits, il ne fallait pas déranger les victimes qui étaient censées avoir trouvé un équilibre de vie à ne pas perturber !

Dans les trois jours j'ai envoyé deux cents mails aux anciens élèves de /F/ dont j'avais les adresses mails.

J'ai eu en tout dix témoignages d'anciennes victimes du père /X/. Je les ai envoyés aux jésuites qui

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

m'ont dit : « On va faire une commission sur le sujet » (c'était en 2010). Jusqu'à fin 2014, malgré mes relances, rien ne se produisait. Mais en 2014, ils ont finalement créé le « Groupe d'accueil pour les victimes d'abus moral ». Ce qui m'a choqué, c'est qu'il n'y ait pas le mot pédophile dans le titre. Dans le document de présentation, il n'y avait le mot pédophile nulle part, sauf en bas de page dans le titre d'un livre cité en référence.

J'ai dit au provincial que ça ne suffisait pas. J'ai eu aussi affaire à un prêtre jésuite que le provincial m'avait demandé de rencontrer, très gentil mais pas formé à ça et qui pratiquait la technique de l'édredon. Vous connaissez la technique de l'édredon, j'appelle ça comme ça, c'est un *monsieur*, on peut tout lui dire, il ne fait rien. Il était chargé d'écouter les gens mais sans rien faire.

Fin 2014 j'ai mis fin à mes démarches, j'en avais assez.

Ils écrivaient beaucoup « *on va faire toute la lumière* ». Je leur demandais : à qui vous allez montrer cette lumière (c'est une référence catholique). Ils ne m'ont rien répondu.

Toute l'année 2015, j'avais autre chose à faire.

Mais début 2016, j'ai vu le film *Spotlight*, j'ai vu l'affaire de La Parole Libérée. Je me suis dit : il faut que je m'y remette. J'ai décidé de contacter les médias.

Je ne sais pas pourquoi mais dès 2010, j'ai créé un blog où j'ai mis tout ce que je faisais. Aujourd'hui, je le ferais différemment, car il y a trop de choses, c'est un peu confus.

J'ai contacté une journaliste de Radio France qui est venue à Montpellier, je lui ai dit tout ce que je vous dis. C'était dans le cadre d'une émission sur France Inter (Secret d'Info je crois).

En plus de l'émission, ils ont fait ce que j'appelle un tiré à part sur France Info et comme c'est une chaîne d'information, on a entendu « *un ancien élève des jésuites accuse le père /X/ de pédophilie* » répété dix fois dans la journée.

Ça été une explosion, enfin une petite explosion médiatique, j'ai été interviewé par la télé, à la radio et par la presse écrite.

Grâce à cela, j'ai reçu une vingtaine de témoignages, donc j'ai acquis une certaine pratique de la relation avec les victimes.

Je leur disais : « Pourquoi tu n'appelles pas le groupe d'accueil des jésuites ? », ils me répondaient « *mais ils sont tous complices, on ne va pas dénoncer à des complices* ».

Sur les trente témoignages, trois personnes ayant environ soixante-dix ans m'ont dit « *Jean-Pierre, tu es le premier à qui j'en parle.* ».

Pour mon cas personnel, j'ai demandé s'il y avait des archives. On m'a répondu que non. Ensuite j'ai découvert qu'il y avait les archives des jésuites mais aussi les archives de l'école tenues par des anciens élèves. Je les ai contactés, sans succès. Un ancien élève m'a dit « *Vous devriez vous faire soigner plutôt que de continuer à faire du mal à l'école* ».

Je suis furieux, car neuf anciens élèves m'ont dit « les jésuites étaient au courant ». Ils m'ont dit que le père /X/ s'est fait virer en 1967, pour pédophilie.

Moi je suis intimement convaincu qu'il s'est fait virer pour pédophilie mais j'ai besoin d'une preuve donnée par des adultes de l'époque.

Le seul élément que j'ai c'est que l'ancien préfet a dit à « l'édredon » : « *oui il est parti à la retraite, certaines familles avaient demandé son départ mais je ne sais plus pourquoi* ».

Ce que j'attends de vous c'est que vous ayez accès aux archives pour confirmer ce dont je suis convaincu.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

C'est très compliqué car ce prêtre était très charismatique, très bien considéré par tous ceux qui le côtoyaient, des anciens élèves ont même créé une association pour commémorer sa pédagogie.

Ma sœur m'a rappelé qu'il était reçu à manger chez mes parents, je me souviens plus du tout mais je la crois. Donc vous voyez la difficulté.

J'attends deux choses de vous, une pour moi, une pour les autres victimes des jésuites pédocriminels.

Pour une victime, demander à ce qu'elle parle, c'est très dur pour elle, c'est comme sauter du troisième étage de la tour Eiffel. Enfants, ceux qui ont osé parler à leurs parents se sont vus traiter de menteurs et ont pris une claque c'est la double peine. Puis, quand on est adulte, on raisonne comme un adulte dans cette situation, on se sent coupable à la place de l'enfant qu'on était, on se dit pourquoi je n'ai pas réagi.

J'ai une expérience extérieure concordante, c'est le père Klaus MERTES, directeur de l'école Canisius à Berlin, collège jésuite. Un jour, trois élèves arrivent dans son bureau pour dénoncer des agressions sexuelles. Le directeur a réfléchi deux ou trois jours et a ensuite écrit six cents lettres aux victimes potentielles. Je crois que c'était en 2000. Cela a été un énorme scandale.

Je l'ai eu au téléphone un jour pour savoir pourquoi lui avait fait ça en Allemagne et pourquoi les jésuites ne faisaient pas ça en France. Il m'a répondu que suite à son expérience, il avait été considéré comme un expert sur le sujet au sein de l'ordre des jésuites et il faisait à la demande de ses supérieurs des conférences sur le sujet en interne. Il m'a dit qu'il avait proposé des conférences pour la France et qu'on lui avait répondu qu'il n'y avait pas de besoin.

Deux approches des victimes sont possibles pour encourager les victimes à parler.

La première, c'est la Parole Libérée et la stratégie du coup médiatique. La deuxième est celle de Klaus MERTES et ses 600 lettres.

J'ai personnellement testé les deux approches, par mes mille courriels, puis par le coup médiatique de France Inter. Une des personnes qui m'ont répondu à un courriel a eu un message de haine très violent contre moi. Je suis sûr qu'il était aussi victime en réalité.

Je vous dis ça, car la CIASE n'a pas cette approche, elle va faire remplir des formulaires, pour faire des stats, pour faire un rapport. Ce n'est pas ça qu'il faut faire.

AG : Que faudrait-il faire ?

JPMV : Pour le cas particulier des jésuites, pour les collèges on peut faire des conférences. Pour les prêtres, ils peuvent faire des sermons en chaires. J'aimerais bien voir ça, en chaire. Un numéro de téléphone, appelez-moi, sans rien faire de plus, ça ne sert à rien, ça me révolte, je me battrais contre vous si c'est ça.

AG : Qu'est-ce qu'on devrait faire alors? Nous découvrons le problème et on ne sait pas où on va, ce qu'on doit chercher précisément et qu'on doit faire une analyse de prévalence, comprendre ce qui s'est passé, ... Quels conseils nous donnez-vous, vous qui avez une expérience ?

JPMV : La première chose c'est d'en avoir envie et je pense pas que vous en ayez envie, par exemple ce que dit Jean-Marc SAUVÉ « *notre mission c'est que cela ne se reproduise pas* » et après « *notre priorité, écouter les victimes* » donc je comprends que ça ne fait pas partie de votre mission d'écouter les victimes alors que c'est la première chose. Il faut donner envie aux victimes de parler. Vous ferez un rapport, c'est bien, mais complètement insuffisant.

Regardez la Parole Libérée [LPL], c'étaient des gens comme moi, des victimes. Ils ont eu des centaines de témoignages.

La première chose, c'est que vous ayez envie que les victimes viennent vous parler.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Votre questionnaire m'a heurté, je l'ai rempli mais ça m'a heurté.

Pour moi, le questionnaire est un sous-produit de l'écoute de la victime. Ce n'est pas de l'écoute de la victime.

Moi je l'ai rempli car j'ai dix ans de combat. Je suis motivé, mais la pauvre victime qui a juste débuté sa démarche ... Il ne comprend pas les questions, elles ne s'appliquent pas à lui. Je comprends qu'elles ne peuvent être pertinentes pour tout le monde mais du coup les victimes ne se reconnaissent pas dans les questions.

Il faut que la victime soit écoutée et se sente écoutée.

Par exemple, en Belgique il y a une Commission d'indemnisation. Une victime qui a été reçue me raconte qu'après son témoignage, les personnes qui l'écoutaient lui disent « *on vous croit* ». Il tombe des nues, « *comment, on pouvait ne pas me croire ?* » s'est-il dit. Ensuite un avocat qui représentait l'Église dans la Commission lui dit « *on va vous indemniser de deux mille euros* ». Ce n'est pas ça qu'il voulait. Mais il a fini par accepter alors que ce n'était pas sa démarche car il avait besoin d'argent. Mais il a vu qu'on achetait son silence.

Quand vous avez écouté la personne, à un certain moment vous lui dites « on a besoin de ce questionnaire pour des stats » et vous lui proposez de renvoyer le questionnaire plus tard. La priorité c'est l'écoute.

-- AG explique la difficulté de la CIASE dont la première démarche est l'écoute mais sans avoir d'estimation préalable de l'ampleur du phénomène --

JPMV : J'espère qu'il y aura des synergies entre LPL et vous. J'ai entendu dire qu'ils ont entre quatre cents ou mille victimes dans leur fichier, je ne sais pas. Mais allez-vous les prendre en compte ?

AG : le questionnaire a été fait avec des victimes, nous travaillons avec François DEVAUX. Notre champ est un peu différent mais nous allons les prendre en compte, enfin c'est l'objectif.

JPMV : Vous travaillez main dans la main ?

AG : Oui, c'est ce qu'on souhaite.

JPMV : Je sais qu'il y a au moins dix autres jésuites dans au moins dix autres collèges. Allez-vous faire quelque chose pour eux ?

-- Remise d'un document recensant les dix victimes et les témoignages --

AG : Une question qu'on se pose est de savoir comment on va pouvoir mettre en place des préconisations, des recommandations qui ne donnent pas l'impression aux gens qu'on veut juste sortir du scandale ?

JPMV : Je vais vous raconter une histoire, à la suite de ces mille mails : quelqu'un de Nice m'appelle et on convient de se rencontrer, il ne veut pas parler au téléphone. Trois mois plus tard, il vient me voir avec sa femme, il me dit « *quand j'ai lu ton mail, j'ai fondu en larmes puis j'ai imprimé ton mail et je l'ai fait lire à ma femme pour lui dire que moi aussi j'étais victime.* ». Il avait soixante ans et moi soixante-dix. Il n'en avait jamais parlé à personne. Malheureusement il est mort depuis.

Donc le téléphone ne suffit pas, cela ne sert à rien d'attendre un appel sans rien faire.

La première chose, c'est d'avoir envie, si vous avez envie vous y arriverez, sinon vous n'y arriverez pas individuellement et au niveau de la Commission.

TB : Vous pensez qu'on est édredon ?

JPMV : Je vais vous dire, un autre point qui me fait tiquer c'est le I pour indépendance. C'est du *wishfull thinking*. Dans le cas allemand, la Commission a été créée et, après, le premier président a été viré par

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

la commission des évêques qui l'avaient créée. Regardez ce qui s'est passé, ils l'ont viré. Quand vous dites indépendant, Jean-Marc SAUVÉ est quand même nommé et financé par les évêques. L'indépendance doit se mériter, se gagner.

J'ai vu qu'ils allaient vous remettre les archives, c'est bien.

Le mieux aurait été une commission d'enquête sénatoriale sur le sujet et non une mission comme ils l'ont fait pour des raisons politiques que je ne comprends pas.

AG : Tous les gens à la CIASE ne sont pas payés, ils font ça sur leur temps professionnel, donc ils en ont envie. Mais oui, l'indépendance, il faudra qu'on la prouve.

JPMV : C'est ça, c'est un enjeu pour vous.

TB : On va voir des choses assez rapidement car, en plus des témoignages, on va voir comment les institutions réagissent aux demandes d'archives.

JPMV : Oui, on va voir. Demandez aux jésuites leurs archives, vous verrez.

AG : Oui, on va le faire. On allait demander aux archives des diocèses et au niveau national, mais on va le faire aussi sur les ordres religieux. Mais il n'est pas sûr qu'il y ait des dossiers précis.

JPMV : Ils savent forcément mais ils ont dû expurger les archives de ce qui était trop gênant.

Je vais vous dire : ce qui me choque, quand on est dans une maison pleine de poussière, pleine de choses dégueulasses, si on dit « maintenant on va vivre dans la propreté », ça ne marche pas sans faire le ménage avant.

Il faut donc écouter les victimes pour savoir ce qui s'est passé.

Et sur la compensation financière, je voulais vous dire quelque chose. Pour moi, les gens qui proposent une compensation financière c'est pour se libérer de leur culpabilité.

« L'édredon » m'a dit qu'il y a quelques années, il a reçu des parents dont l'enfant était détruit, avec un suivi psy lourd et coûteux pour se soigner. « L'édredon » était content de les écouter et eux étaient contents de parler, ils se soulageaient et pleuraient un coup et ça ne coûtait rien.

Ce qu'il faudrait c'est que l'Église prenne en charge les frais financiers des soins. Quand une victime a dû supporter les frais financiers, ce devrait être l'Église qui paie.

Je suis en contact avec un Suisse, un peu comme LPL. Eux ils commencent à parler d'argent tout de suite. Ça me heurte. Ce n'est pas ce qu'une victime attend.

AG : oui, c'est un autre rapport à l'argent que la France, pour eux c'est normal. En France c'est impossible.

JPMV : Il y a un truc où vous m'avez déçu par rapport aux jésuites, quand ils ont créé le groupe d'accueil et de veille : ils ont écrit « *la province de France veille à ce que toute victime ou tout proche de victimes d'un jésuite ou d'un collaborateur de jésuite* ». Ils assument le comportement de leurs collaborateurs. Vous, ce n'est que les clercs et ça, ça n'est pas normal.

Le dernier point, c'est la transparence. J'ai lu quelque part que Jean-Marc SAUVÉ était pour la transparence jusqu'à un certain point. La Commission australienne mettait tout en ligne, la Mission d'information du Sénat le faisait.

Le Monsieur qui prend des notes pourrait faire la transparence.

AG : C'est compliqué la transparence, il y a des questions de protection des données et de moyens. La Commission australienne avait quel budget à votre avis ?

JPMV : Je ne sais pas ça.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

AG : Pour voir, dites un chiffre.

JPMV : Je n'ai aucune idée.

AG : 350 millions d'euros.

JPMV : C'est énorme.

AG : Oui, c'est une question pour nous.

JPMV : Mais ce que je veux dire c'est que quand j'ai contacté il y a quelques mois la CIASE, j'étais dans le flou. Je ne savais pas si et comment j'allais être traité. Quand j'ai vu l'appel à témoignages, je ne savais si j'allais être rappelé en parallèle. C'était flou pendant trois ou quatre mois, je ne savais pas ce que vous faisiez.

Jean-Marc SAUVÉ pourrait faire des points presse réguliers ou des rapports mensuels, la transparence est un point fondamental.

AG : On prend conscience de quelque chose, on s'attendait à avoir des témoignages de victimes exposant leur histoire pour la première fois. En réalité, on a des personnes avec une histoire préalable avec l'Église, les jésuites, ... et qui ont été déçus, donc qui viennent avec des exigences particulières.

JPMV : A Montpellier, une cellule d'écoute a été créée par l'évêché mais gérée par le CRIAVS. J'ai vu qu'au bout d'un an, ils avaient reçu dix témoignages et qu'ils allaient mettre un terme à la cellule d'écoute. J'ai été étonné alors je l'ai appelée. J'ai eu un clerc au téléphone mais je ne voulais pas le rencontrer, donc j'ai été voir directement une psy du CRIAVS (j'ai eu du mal à me débarrasser du clerc). Elle m'a dit que les gens ne savaient pas que le numéro existait ou ne voulaient pas appeler.

Ces personnes il leur reste une colère, on ne peut pas l'éteindre mais on peut essayer de la canaliser. Il faut des gens comme vous pour maîtriser et orienter cette colère. Moi vis-à-vis des trente victimes je ne sais pas que faire.

TB : Ça vous met en dette vis-à-vis d'eux ?

JPMV : Moi je gère ma colère et je l'oriente vers les jésuites.

Dans tout mon cursus j'ai interpellé vingt à trente hauts responsables religieux, c'est étonnant la manière dont ils ne répondent pas.

A commencer par BARBARIN, c'est le plus drôle. Au-delà du fait qu'il a fait des trucs très désagréables. BARBARIN un jour s'est allongé en croix lors d'une messe, il a dit « *je m'allonge Seigneur devant toi comme je voudrais m'allonger devant chaque victime* ».

Lorsque le Sénat a voulu légiférer sur la prescription pour les abus sexuels. Je lui ai écrit pour dire qu'il pouvait faire pencher la balance dans le sens de l'extension de la prescription. Il ne m'a pas répondu. Je lui ai réécrit en lui disant « *je ne vous demande pas de vous allonger devant moi, juste de faire quelque chose* ». Il n'a encore rien dit.

AG : Souvent on voit des réponses comme ça, c'est très verbal sans substance. Ils répondent beaucoup en se mettant en position de supérieur spirituel.

JPMV : Il y a un gros problème, pour parler des préconisations, le gros problème c'est le côté sacré du prêtre. J'entendais à Montpellier un prêtre, une forte personnalité dire en public : « *nous les prêtres on a un avantage et un inconvénient. Un inconvénient c'est qu'on ne peut fricoter avec les femmes, un avantage c'est qu'on est sacré* ».

La deuxième chose qu'il a dite c'est « *n'attendez rien de l'Église – sous-entendu du haut de l'Église – parce que tout peut descendre du haut mais rien ne va monter du bas* ». Même si tous les fidèles pensent la même chose, là-haut ils n'entendent pas.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

A /F/ je me souviens, un prêtre nous a dit « *vous m'appellez mon père car je suis comme votre papa, votre père il vous aide à entrer dans la vie d'adulte, moi je vous aide à entrer dans la vie religieuse.* » Alors quand on le retrouve à vous papouiller dans votre lit, on ne comprend plus rien.

C'est comme une chose qu'a dit Mgr CRÉPY un jour, à propos du projet de commission sénatoriale ; il voulait que tous les pédophiles soient concernés, pas que les clercs ; comme s'il ne faisait pas de différence entre les clercs et les autres laïcs !

Souvent, je dis aux prêtres qu'il est écrit dans l'évangile : « *n'appellez personne mon père, vous n'avez qu'un seul père, c'est Dieu.* » Quand je leur dis ça, ils me disent appelez-moi par mon prénom, rien de plus. Je comprends qu'ils ne peuvent rien faire personnellement, mais quand même.

AG : La question de la sacralité de la personne du prêtre est centrale, on le voit dans nos auditions. Qu'est-ce que ça veut dire pour vous, qu'est-ce qui pourrait être fait pour réparer ce qui les a traumatisés (à propos des victimes). Nous qu'est-ce qu'on pourrait préconiser pour réparer le traumatisme ?

JPMV : Il faut écouter leur demande et essayer de traiter leur demande. Moi j'ai compris que c'était ma colère et ma colère est contre les jésuites.

La personne que je connais en Belgique, il a des colères violentes. Il voulait à un moment embaucher un investigateur privé pour enquêter sur la vie des jésuites. C'était un peu n'importe quoi, il faut canaliser cette colère.

Moi je vous ai indiqué mes deux demandes. Elles sont très claires.

AG : Ça c'est sûr, très claires.

Il y a quelque chose de très important dans les affaires d'inceste que j'ai eu à juger comme juge des enfants, c'était de mettre fin à l'ambiguïté : dire qui était victime, qui était responsable. Mais là, que faire ? Par exemple le père /X/ est mort alors que faire ?

JPMV : Je vais vous dire : il y a un journal de l'école qui paraît tous les deux ou trois mois. Une pleine page qui reconnaît les crimes du père /X/, qui reconnaît les victimes, ce serait très important.

Une victime raisonne en tant qu'adulte et évalue ses propres actes de l'époque en tant qu'adulte et non en tant qu'enfant. C'est très dur. La reconnaissance comme victime est très importante pour dépasser ça.

La mienne d'envie, c'est qu'on tende la main aux victimes et qu'on les écoute.

Moi ce que je vous suggérerai c'est que ce formulaire soit fait après l'écoute des victimes. Moi je n'ai pas voulu appeler car j'avais peur de tomber sur quelqu'un qui ne savait pas. Alors on a répondu à mon mail en me renvoyant vers le questionnaire.

AG : Je pense que les victimes de pédophiles sont des victimes particulières, votre colère contre les jésuites en est la preuve.

De plus, ce qui est frappant, vous dites qu'il se comportait comme quelqu'un qui était coutumier, qui était à l'aise avec ce qu'il faisait.

Il y a tout le mouvement qu'on espère pouvoir enclencher, comment amorcer une réparation symbolique.

JPMV : Après c'est votre boulot.

AG : Oui mais, dans ce que vous dites, il y a quand même un peu une demande d'humiliation. On pourra vous reprocher de salir la mémoire d'un mort.

JPMV : Je ne suis pas du tout d'accord. Certains anciens élèves m'ont dit ça. C'est dire la vérité sur un

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

mort.

Vous ne pouvez pas, qui que ce soit, vous ne pouvez pas dire : « désormais je vous jure il n'y aura plus d'agressions pédophiles dans mes écoles » si vous n'avez pas fait le ménage d'abord. C'est de l'hypocrisie.

AG : Attention, ce ne sont pas mes propos, je reprends leurs paroles.

JPMV : Ah ok.

AG : Ce que vous dites c'est qu'on ne peut tourner la page qu'une fois qu'on l'a lue.

JPMV : Oui, sinon il y a dix autres jésuites que le père /X/, vous leur donnez mon papier et vous leur dites « *qu'avez-vous fait ?* ». Ils n'auront rien fait, ils vont vous enfumer. Il n'y a pas d'autres façons que d'être public. Leur souci c'est la réputation de leurs écoles.

AG : Il y a une évolution sociologique, il y a une raréfaction des prêtres et donc une raréfaction des enfants en contact avec les prêtres, donc une raréfaction des abus.

JPMV : Vous me choquez. ... J'ai raconté tout à mon évêque à /M/, il me dit qu'il va saisir les jésuites mais que, de toute manière, il n'y a plus de jésuites dans les écoles. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure : « *ou leur collaborateur* ». Les parents mettent leurs enfants dans les écoles des jésuites parce qu'ils savent que c'est la morale, la rigueur des jésuites qui sera mise en œuvre. Donc c'est important de s'intéresser aux collaborateurs et ils sont responsables.

AG : Mais ce n'est pas notre mandat.

JPMV : Mais si c'est votre mandat, c'est vous qui l'avez restreint, vous êtes indépendants.

AG : Ah non, ce n'est pas ce qui est écrit dans notre lettre de mission. Et puis, s'il faut étendre, il nous faut des financements.

Il faut aussi noter que les jésuites ont plus de facilité à mettre en cause leurs collaborateurs que leur ordre.

Mais ce que je voulais dire c'est que notre problème sera avec des faits prescrits, des gens décédés et des victimes dont la douleur dure encore.

La question de la CIASE, c'est comment on va traiter, on va fournir une écoute et j'entends ce que vous dites : il faut écouter. On a d'ailleurs déjà commencé.

JPMV : On verra si ça marche mais je vous ai dit ce que je pensais du numéro de téléphone. Le CRIAVS, chaque fois qu'il y a un article dans le journal me disait : « *On a deux ou trois appels, mais on n'a eu que deux trois articles.* »

AG : Votre histoire est exemplaire, les gens commencent à parler. C'est un processus qui va prendre énormément de temps.

TB : Et puis il y a eu cette idée, pendant longtemps, que le trauma de l'enfant, c'était sans conséquence, qu'il oubliait.

JPMV : Je vais vous dire : pendant huit ans je me suis battu contre le provincial /PAUL/, ça y est j'ai dit son nom. Puis il est parti. A la suite d'un petit événement, j'ai appris qu'il aurait aimé me rencontrer. Je lui ai écrit et ça s'est fait au bout d'un an. Je lui dis : « *Votre adjoint a écrit que vous alliez faire toute la lumière sur l'affaire du père /X/* », et je lui ai demandé : « *A qui allez-vous montrer cette lumière* ». Il n'a jamais répondu. Il m'a dit qu'il était au courant et que « *la lumière, on la montre à la victime et c'est tout* ». C'est ce que j'appelle l'Omerta des jésuites.

Je lui montre le dernier e-mail que son adjoint m'a envoyé qui se termine par « *et maintenant je n'ai plus rien à vous dire* ». Je lui ai demandé ce que ça voulait dire.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

Il m'a répondu qu'il le savait et que ça voulait dire qu'ils avaient reconnu que j'étais victime (c'est vrai, ils me l'ont écrit) mais qu'ils ne voulaient pas parler des autres victimes.

AG : C'est un pouvoir inconditionné, qui estime n'avoir aucun compte à rendre. Par exemple, cela me fait penser à ce crime terrible des agressions d'enfants en confession. C'est un sacrilège.

JPMV : Tout à fait. Il y a une des victimes qui disait : « *Je me laissais faire car comme ça ma pénitence était plus petite* ». Il y a des histoires pires encore.

-- TB et AG : interrogations sur le caractère sectaire de certains comportements --

JPMV : Je dirais pervers plutôt que sectaire.

TB : J'avais une question par rapport à votre parcours. Vous avez parlé de votre âge, 42, 43 ans quand vous vous êtes souvenu. Est-ce qu'il y a eu des facteurs déclenchants et est-ce qu'avant c'était dans un coin de votre tête ?

JPMV : La première chose, c'est que jusqu'à ce que ces images reviennent, il y avait *blackout* total.

La deuxième, je trouve très curieux que cela soit revenu un ou deux ans après le décès de mes parents. Je n'aurais jamais pu leur en parler donc j'ai sans doute oublié. Vraiment ça n'existait pas, jamais l'ombre du moindre soupçon.

J'aurais aimé voir le prêtre pour lui demander si tout cela était vrai. Ma première question c'est de savoir si c'était vrai. Je suis allé voir les jésuites pour ça : est-ce que c'est vrai, est-ce qu'il y a d'autres victimes.

J'ai le fils d'un ami qui a été violé par son oncle et qui l'a dit à ses parents dix ans après. Mon ami n'arrivait pas à se convaincre que son fils avait pu oublier. Je lui ai cité mon cas. C'est courant.

TB : Ce n'est pas le plus fréquent mais ça arrive et il y a débat entre les psys. Il peut arriver que des « souvenirs traumatiques » soient erronés.

JPMV : Moi je vais vous poser une question : le pape a dit à propos du Chili « Mais quelles preuves a-t-on ? » Qu'est-ce que vous voulez comme preuves ?

AG : C'est un grand problème. Il faut plusieurs témoignages dont le mode opératoire et des détails se recourent.

JPMV : Oui je comprends, et ce profil de prêtres du type du père /X/ qui ont une aura extraordinaire, une personnalité, eux ce n'est pas deux victimes, c'est pas dix victimes, c'est cent victimes. C'est PREYNAT.

AG : Aujourd'hui les évêques ont compris que quand on commence à parler du charisme d'un prêtre, il faut se poser des questions alors qu'avant c'était recherché.

Bien ; nous n'avons plus de questions. Est-il possible de rester en contact, notamment pour les notes de cette audition ?

Damian MATHEY : Oui, puis-je vous envoyer le compte-rendu pour que vous puissiez l'amender, le compléter ?

JPMV : Oui tout à fait.

-- Remerciements et salutations, AG raccompagne M. MARTIN-VALLAS --

Fin de l'entretien